

PV de la réunion du Conseil Municipal
Du 23 FEVRIER 2024

Présents : MM Alexandre PALMIER, Gaëtan GUILLOT, Alexandre ROCHE, William LAFAY, David PALMIER, Pierre POINSON, Christian PATURAL, Michel CELLIER, Claudine DALIBON, Patricia GATTE, Nelly DUPUY, Peggy DAMAS et Joao FERREIRA

Absentes excusées : Agnès PANGAUD qui donne procuration à Alexandre PALMIER
Natacha BELLEZY qui donne procuration à Gaëtan GUILLOT

Secrétaire de séance : William LAFAY

Location auberge : révision du bail pro arrivé à terme

Monsieur le Maire donne la parole à Pierre POINSON qui explique que le bail de l'auberge a été signé le 1^{er} octobre 2014 pour une durée de 9 ans et s'est donc terminé le 30/9/2023. Au 1^{er} octobre 2023 il a donc fait l'objet d'une tacite reconduction. Les conditions du bail continuent de s'appliquer mais le locataire n'est plus titulaire du droit au bail ce qui peut l'empêcher de vendre son fonds de commerce car le nouveau locataire devrait négocier avec le propriétaire pour la conclusion d'un nouveau bail. D'autre part, si la durée de bail dépassait 12 ans, le propriétaire pourrait déplaçonner le loyer. Pour toutes ces raisons, et pour plus de sécurité, Monsieur le Maire propose de mettre fin à la tacite reconduction et de signer un nouveau bail commercial de 9 ans dans les mêmes conditions que le précédemment. L'assemblée approuve à l'unanimité.

Recours gracieux sur permis d'aménager

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une demande de permis d'aménager déposée par l'indivision Guillot Frères du Clos et M et Mme Labouré Raymond sur leurs parcelles B n° 1142 et 1144 situées au Clos. La demande portait sur la réalisation d'un lotissement de 5 maisons. Les services de l'Etat ont émis un avis conforme défavorable. Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il ne peut s'opposer à l'avis conforme de l'Etat, et qu'il a donc notifié aux pétitionnaires un arrêté défavorable. Monsieur le Maire informe l'assemblée que les pétitionnaires ont déposé un recours gracieux. La mairie dispose d'un délai de deux mois pour y répondre. Monsieur le Maire explique qu'il a transmis les recours à Monsieur le Sous-Préfet de Montbrison. Il explique aussi que Madame Labouré a déclaré au moment de son dépôt en Mairie du recours gracieux, ne pas vouloir poursuivre la commune au Tribunal Administratif.

Retour des demandes de subvention au Département

Monsieur le Maire rappelle les demandes de subvention déposées en fin d'année 2023. Nous avons eu un retour de nos élus départementaux. Nous devrions être subventionnés à hauteur de 60% pour notre réserve incendie aux Pierres, le changement de la chaudière au local technique et la construction de l'annexe des vestiaires du foot réalisée en régie. Concernant notre dossier d'aménagement de l'aire de loisirs au Mortier, ce dossier devrait aussi être subventionné sur l'enveloppe territorialisée mais un petit peu en dessous des 50%. Nous aurons la réponse définitive en septembre.

Fermer aux véhicules l'accès du site du Mortier ?

Monsieur le Maire propose de fermer l'accès aux véhicules à l'aire de loisirs derrière le terrain de foot. En effet on constate malheureusement que des voitures vont actuellement tourner vers la passerelle et dégrade l'environnement. Il est proposé de poser une barrière avec des blocs sur les côtés à hauteur de l'angle du terrain. L'assemblée approuve à l'unanimité cette fermeture de l'espace.

Gestion des décès : mise à disposition de la salle des fêtes aux familles et de la salle du Conseil Municipal à l'équipe paroissiale

Lors de funérailles à Trelins, souvent les familles demandent le prêt de la salle des fêtes pour se retrouver à l'issue de la cérémonie. Monsieur le Maire souhaite acter cette pratique par une délibération de façon à la rendre publique. Le conseil municipal est d'accord à l'unanimité.

Dans le même registre, Monsieur le Maire précise que l'ancienne municipalité avait donné la possibilité à l'équipe paroissiale de se réunir dans la salle du club 3 pour préparer les messes d'enterrement. Monsieur le Maire propose de lui prêter plutôt la salle du conseil municipal pour éviter toute intrusion dans la salle des fêtes alors qu'elle serait louée. L'assemblée approuve à l'unanimité cette proposition.

Notre saleuse de déneigement est HS. Boën nous en a prêté une, faisons-nous une proposition ?

Monsieur le Maire informe que la Mairie de Boen souhaite vendre la saleuse avec la lame de déneigement, et nous demande de leur faire une proposition d'achat pour le lot.

Monsieur Brundet et notre agent technique ont souligné que la saleuse Motyl prêtée par la mairie de Boen est de très bonne qualité et correspond vraiment aux besoins de la commune.

Un devis a été demandé au garage Roche mais sans réponse à ce jour. Un autre devis a été établi par la société Eurotrac pour ce même matériel qui s'élève à 1 810 € HT.

L'assemblée décide de ne pas faire de proposition d'achat à la mairie de Boen et d'acheter cette saleuse neuve au moins cher.

Désignation d'un élu référent pour la réalisation de l'Atlas de la biodiversité communal sur 18 communes de LFa

Loire Forez agglomération a renouvelé sa candidature auprès de l'Office Français de la Biodiversité afin d'établir un inventaire naturaliste et des actions de sensibilisation du public à la biodiversité sur 18 nouvelles communes des coteaux et de la plaine du bassin versant du Lignon. Loire Forez agglomération demande donc la désignation d'un élu référent qui permettra d'assurer le rôle de relais de proximité. William LAFAY se propose et l'assemblée approuve à l'unanimité sa désignation.

Validation des itinéraires et boucles vélo de la Route des Vins projet mené par LFa, Roannais agglomération et l'Agence Départementale du Tourisme de la Loire

Depuis 2020, Loire Forez agglomération a engagé un travail en partenariat avec Roannais agglomération et l'Agence Départementale du Tourisme de la Loire pour définir les bases d'une destination touristique et viticole. Il en ressort une volonté de créer une route des vins multimodale. Monsieur le Maire présente ainsi les circuits vélos qui sont susceptibles de passer sur Trelins. Nous sommes concernés par deux boucles. Les deux arrivent de la passerelle longent le terrain de foot, monte l'impasse du petit bois, se poursuit sur la route du jubilé et monte la route du gros pin. Au carrefour une boucle part sur Marcoux et l'autre se poursuit en empruntant la route des vignes puis redescend un tronçon de la route des balcons pour rendre à gauche la route des coteaux et la route de travorche et arriver sur Leigneux. L'assemblée approuve ces tracés à une voix contre et rappelle à LFa le sens unique de la route des vignes.

Campagne de besoins en recrutement d'apprentis en situation de handicap menée par le CDG

42

Le Centre de Gestion de la Loire a lancé une campagne de recensement des besoins en recrutement d'apprentis pour septembre 2024. Monsieur le Maire s'est donc renseigné sur les possibilités offertes à la collectivité et il s'avère que la mairie pourrait embaucher un apprenti en situation de handicap par la signature d'un contrat de droit privé le temps de la formation. Le CNFPT pourrait prendre en charge le cout de la formation et le FIPHFP le salaire chargé à hauteur de 80%. Le conseil municipal apprécie cette idée et charge Monsieur le Maire d'approfondir ce dossier.

Suspension de la démarche PAEN Côteaux du Forez par LFa

Monsieur le Maire donne la parole à William LAFAY, référent de la commune qui explique que Loire Forez agglomération est contraint, une nouvelle fois par une problématique de ressources humaines, de suspendre l'avancement du projet de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains sur les côteaux du Forez. LFa espère pouvoir recruter rapidement un chargé de mission afin de poursuivre ce dossier qu'il souhaite voir finaliser avant la fin du mandat communautaire.

Convention avec Fondation Brigitte Bardot

William LAFAY explique que malgré les nombreuses stérilisations il reste des chats errants à stériliser. Il propose de faire une nouvelle demande à la fondation Brigitte Bardot. Le conseil municipal est d'accord si la dépense est totalement prise en charge par la fondation.

Vente d'une parcelle de bois taillis par Handicap International : droit de préférence de la commune

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Me Juan qui informe la commune de la vente d'une parcelle de bois taillis située goutte du noyer de 3 100 m² et pour laquelle la commune peut exercer son droit de préférence. L'assemblée refuse à l'unanimité de faire une proposition d'achat.

Contrôle d'une scolarité à domicile

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de l'académie de Lyon qui sollicite la mairie dans le suivi d'une Instruction En Famille. Monsieur le Maire explique qu'il a proposé à Agnès Pangaud qui a accepté de se charger de ce dossier. Monsieur le Maire demande si des élus souhaitent collaborer avec Agnès. L'assemblée approuve à l'unanimité de confier cette mission à Agnès.

Reconduction journée des bénévoles ?

Monsieur le Maire demande si on reconduit cette journée très attendue par les bénévoles. L'assemblée souhaite à l'unanimité sa reconduction et l'organisera au terrain de foot si le temps le permet.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de Monsieur Loïc Cheze à savoir s'il poursuit le traitement de la vigne ou pas. Michel Cellier répond que cette vigne est morte et qu'il serait plus judicieux de l'arracher. L'assemblée discute et décide à l'unanimité de l'arracher.

Michel Cellier pense qu'il faudrait réduire le nombre de container à ordures ménagères près de la salle des fêtes. Peggy Damas répond que malheureusement ils sont souvent très pleins car il y a pas

mal de dépôt extérieur à la salle des fêtes. Il est alors décidé de prévoir un local à poubelles.

Michel Cellier demande si on remplace l'arbre des 500 ans de l'église dans le jardin public. L'assemblée est d'accord et charge Michel Cellier de cette réalisation.

Michel Cellier signale la forte dégradation du mur d'enceinte du cimetière côté gauche. Il s'agit d'un mur en pisé dont la couverture est très endommagée. Il demande si on peut prévoir de faire faire ce travail à notre agent. Gaëtan Guillot pense que Thierry est capable de le faire mais le tâche est trop importante pour un agent seul et en plus il faudrait avoir le matériel adéquat dont un échafaudage. Il est plutôt décidé de demander un devis à une entreprise de maçonnerie.

Michel Cellier explique qu'il a remis en place la programmation du chauffage de la salle des fêtes dans le club 3, dans la petite salle et dans le hall. Il constate que tout fonctionne bien et s'engage à contrôler que ses réglages ne soient pas modifiés après chaque utilisation de la salle des fêtes en dehors du club 3 et de la cantine.

Michel Cellier souhaite prévoir la rénovation de la grande salle en même temps que les travaux de réhabilitation. Gaëtan Guillot répond que c'est effectivement envisageable mais que dans ces conditions on risque de dépasser notre budget prévisionnel prévu en dessous de 100 000 euros. A voir lorsqu'on aura les devis affinés.

Gaëtan Guillot informe que la commission voirie a décidé de faire du point à temps aux Foriats. Il propose de faire couper les arbres qui sont propriété de la commune sous le local technique car ils sont encore exploitables alors que d'ici quelques temps ils n'auront aucune valeur marchande. Il va contacter des exploitants forestiers pour avoir des propositions.

Nelly Dupuy explique que le conseil municipal d'enfants devrait être renouvelé en juin 2024. Elle explique que les enfants en place sont très investis et souhaiteraient continuer leur mission jusqu'à la fin du mandat du conseil municipal. L'assemblée débat et décide de maintenir les enfants qui le souhaitent et d'ouvrir quelques places en juin à de nouveaux enfants.

Nelly Dupuy présente également le projet de visite à Paris avec deux options concernant le transport en car ou en train. L'assemblée décide de retenir l'option du train permettant de limiter l'amplitude horaire et la fatigue et peut être même la découverte du TGV pour certains. Ce voyage sera plutôt organisé courant octobre.

Nelly Dupuy présente également un deuxième projet du conseil municipal d'enfants. Il s'agit de créer une fresque sur l'abri bus au croisement de la route du pont rompu et celle de Goutelas. Nelly a contacté Mme Peytour de Boen qui organise ce genre d'activité avec des enfants. La prestation coûte 500 euros plus le prix de la peinture. Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette dépense. Thierry devra auparavant peindre l'ensemble d'une couleur neutre pour cacher les tags. Nelly Dupuy revient sur la proposition qui n'avait pas obtenu la majorité pour la prise en charge d'une partie de la location de vélos électriques pour les trelois. Elle trouve que c'était une excellente proposition et demande que chacun y réfléchisse à nouveau et que le sujet soit à nouveau porté à délibération. Permettre aux trelois de découvrir la pratique du vélo électrique à moindre coût est une invitation à la découverte des déplacements doux prônés par toutes les politiques nationales et locales.

Tonio Ferreira rappelle qu'il a porté les cadeaux naissance aux deux familles absentes le jour des vœux. Les familles ont apprécié le geste et remercie la municipalité.

La séance est close et levée à 22 h 30 Fait à Trellins, le 27 février 2024

A. PALMIER, Maire,



William LAFAY, secrétaire,

